

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CS1296

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« vérifie »

le mot :

« s'assure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.